ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

affaires étrangères

Question écrite n° 72276

Texte de la question

M. Christophe Premat appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et du développement international sur la représentation syndicale au sein du Comité technique de l'AEFE. Depuis la création du Comité technique central de l'AEFE, l'administration conserve un comité technique à cinq représentants du personnel alors que le nombre normal de représentants des salariés pour un corps électoral de cet ordre (11 500 inscrits) est généralement de dix. Le changement de cette disposition serait de nature à favoriser un pluralisme syndical. Il aimerait savoir si, dans le cadre d'un dialogue social enrichi, le comité technique pourrait accueillir dix représentants des salariés plutôt que cinq actuellement.

Texte de la réponse

L'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE), établissement public sous la tutelle du ministère des affaires étrangères et du développement international, est attachée à la qualité du dialogue social, notamment au sein de son comité technique central (CT). Cinq représentants des personnels siègent actuellement au CT, pour un corps électoral de 11 600 membres incluant 6 600 titulaires expatriés et résidents. L'AEFE finance par ailleurs l'équivalent de 50 ETP donnant droit à décharge dans le réseau (au lieu de 28 jusqu'en décembre 2014), sur la base d'un ETP pour 230 agents dans le réseau, respectant ainsi la représentation syndicale au plus près des agents. En outre, lors du CT de l'AEFE, dix à quinze experts accompagnant les représentants des personnels du réseau sont invités à intervenir dans les débats. Au-delà, l'AEFE a prévu par inscription en loi de finances 2015 d'augmenter son plafond d'emplois de cinq ETP, par transfert depuis le réseau, afin d'accorder aux représentants des personnels une décharge totale sur les services centraux. Il apparaît à ce stade qu'une augmentation du nombre de sièges pour les représentants des personnels ne se traduirait pas nécessairement par une plus grande diversité des organisations syndicales représentées. Dans ce contexte, l'AEFE n'envisage pas d'accroître le nombre de représentants des personnels siégeant à son comité technique central.

Données clés

Auteur : M. Christophe Premat
Circonscription : Français établis hors de France (3e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 72276
Rubrique : Ministères et secrétariats d'état
Ministère interrogé : Affaires étrangères
Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 6 janvier 2015, page 11
Réponse publiée au JO le : 28 avril 2015, page 3198